



L'ÉDITO DE LA PRÉFÈTE

La France compte 9,3 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 60 % du revenu médian soit 1 789 euros .

Le taux de pauvreté s'établit dans les Alpes-de-Haute-Provence à 15,9 % contre 16,4 % dans la région.

La crise sanitaire qui nous a touchés de plein fouet a confirmé en grande partie le diagnostic sur lequel s'est fondée la stratégie nationale de

prévention et de lutte contre la pauvreté. Agir sur les inégalités dès le plus jeune âge, investir massivement dans l'accompagnement vers l'emploi, faciliter l'accès aux droits et besoins fondamentaux que sont l'alimentation le logement et les prestations sociales : ces axes majeurs gardent, aujourd'hui plus que jamais, toute leur pertinence.

Le Plan de relance porte un élan collectif, avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires.

Dans le département des Alpes-de-Haute-provence, 3 lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du soutien aux associations de lutte contre la pauvreté : l'auto-école sociale Nos routes solidaires a obtenu une subvention de 30 000€, l'association de Liaison Petite Enfance ALPE de 37 978€ et le Centre d'information sur les Droits des femmes et des Familles CIDFF 04 de 30 000€.

Violaine DÉMARET,
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

ZOOM SUR UN DISPOSITIF CLÉ

La cantine à 1€ pour permettre à tous les communes rurales de mettre en place des tarifs sociaux pour les familles les plus modestes

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État vient aider 4 000 communes et intercommunalités rurales les plus fragiles de moins de 10 000 habitants à mettre en place une tarification sociale des repas de cantine scolaire. La cantine à 1€ prévoit le financement d'une part des repas servis par la cantine.

Une subvention aux collectivités de 3€ est versée par l'État pour chaque repas facturé à 1€.

Ce dispositif s'adresse aux communes éligibles à la fraction «Péréquation» de la dotation de solidarité rurale et les RPI ou EPCI dont au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la Dotation de solidarité rurale [DSR] Péréquation.

Vérification de l'éligibilité auprès de l'ASP aidecantinescolaire@asp-public.fr

” TÉMOIGNAGE Isabelle VERRANDO, directrice de Nos routes solidaires

Nos routes solidaires aide les personnes en difficulté qui souhaitent passer le permis de conduire, a été lauréate du plan de relance à hauteur de 30 000€. L'association dispense des cours de code chaque semaine à un public non francophone et propose un parcours personnalisé aux apprenants. Les élèves en formation sont accompagnés et suivis jusqu'à l'obtention de leur examen. « Nous accompagnons un public rencontrant des difficultés d'apprentissage sur les secteurs de Digne, Manosque et Saint-André-les-Alpes. La subvention nous permet de pouvoir alléger le coût de la formation pour un public en situation précaire. Aujourd'hui, des personnes en recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, issues des quartiers prioritaires, et de tout âge peuvent bénéficier de cette formation. Un grand merci à France Relance pour leur soutien. »

NOS BELLES HISTOIRES

Nos Routes solidaires

L'association voit le jour en décembre 2012, alors que les problèmes de mobilité prennent toujours plus d'ampleur dans les Alpes-de-Haute-Provence. L'apprentissage de la conduite démarre en mai 2014, et l'association forme depuis toute personne ayant des problèmes de mobilité, de confiance en soi, en situation de handicap ou connaissant des difficultés d'apprentissage, des personnes étrangères en cours d'apprentissage de la langue ou résidant dans des territoires dépourvus d'auto-écoles commerciales .

ALPE

L'Association de liaison petite enfance (ALPE) fédère 25 crèches associatives et parentales dans le département. Grâce au soutien du plan de relance, l'association va pouvoir mettre en place des actions spécifiques à destination des familles en situation de pauvreté, grâce à des partenariats avec le Foyer Notre Dame des Sans Abris, le Forum Réfugiés, les CADA et les centres hospitaliers.

CIDFF 04

Présent dans le département depuis plus de 30 ans, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des

Familles 04 (CIDFF04) défend des valeurs humanistes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la société. Porteur d'une mission d'intérêt général (délivrée par l'Etat), le CIDFF04 inscrit son action dans le cadre d'une charte déontologique. Lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement et de formation, le CIDFF est un laboratoire, à son échelle, des conditions de vie des femmes et des familles. Le centre est joignable à toute heure au 04 92 36 08 48, et propose un accueil immédiat pour les femmes et leurs enfants du lundi au vendredi de 9h à 17h.

LISTE DES APPELS À PROJET PHARES DU MOIS (AAP)

Humaniser et améliorer les conditions d'accueil des structures d'hébergement

L'État via l'ANAH aide financièrement les structures d'hébergement qui s'engagent dans un projet de travaux qui permet l'humanisation et l'amélioration de leurs conditions d'accueil des publics.

Les communes qui souhaitent améliorer les conditions d'accueil d'une structure doivent au préalable opérer une phase d'études. L'Anah participe au financement de ces études.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/0cdc-humaniser-les-centres-dhebergement/>



Les plateformes de mobilité WIMOOV

La mise en place d'une plateforme est précédée par un comité de pilotage regroupant acteurs de la sphère sociale (prescripteurs), de la sphère de la mobilité et des élus.

Les missions de la plateforme de mobilité sont les suivantes :

Vers les publics

- Accompagner vers un retour à la mobilité ou vers un changement de pratique et ainsi vaincre les freins (financiers, physiques ou encore cognitifs/culturels)

- Former et informer à l'ensemble des solutions de mobilité accessibles sur un territoire.

Vers les territoires

- Permettre une économie significative pour les collectivités (dynamisme économique, prestations, consommation...)

- Mettre en place un véritable «observatoire de la mobilité» (connaissance des flux et des usages, optimisations des solutions, conseil auprès des collectivités territoriales).

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5f35-accompagner-les-publics-en-situation-de-fragil/>

AAP Alimentation locale et solidaire « volet territorial » :

Ce soutien est complémentaire des mesures qui soutiennent les associations de lutte contre la pauvreté.

Pour les projets locaux, la mesure vise à soutenir les acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport),

- soutien aux associations/start-up/TPE/PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de la qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison),

- soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/81e2-favoriser-lacces-a-des-aliments-frais-locaux/>

MESURES DE SOUTIEN DANS LE 04

Fonds de solidarité :

6 820 entreprises ont sollicité une aide au titre du fonds de solidarité pour un montant cumulé depuis le début de la crise s'élevant à 125,2 M€ et un montant d'aide moyen de 18,4K€ par entreprise. Le module d'aide aux charges fixes, et le volet spécifique aux exploitants de remontées mécaniques, a été très favorablement accueilli. Le département se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Contributions sociales :

Dans la continuité de la reprise de l'activité économique, les cotisations courantes sont désormais exigibles (y compris pour les secteurs prioritaires) sans possibilité de report de paiement. L'URSSAF PACA accompagne maintenant les employeurs et les travailleurs indépendants par la mise en place de plans d'apurement adaptés à la situation de chacun.

PGE :

Depuis le début de la crise, 2 259 PGE en nombre et 422 millions d'euros en montant en intégrant les PME et grandes entreprises dont plus de 2 176

très petites entreprises (dont l'effectif est inférieur à 10 salariés).

Activité partielle :

Depuis le début de l'année et jusqu'au 30 septembre, 2 344 demandes d'autorisation préalables ont été formulées. Ces demandes concernent 11 377 salariés (489 607 au niveau régional) et 2 947 698 heures demandées. Sur la même période, 5 408 demandes d'indemnisation ont été enregistrées, 1 411 616 heures ont été indemnisées pour un montant total de 12 822 173 €. Depuis mars 2020 et pour notre département, l'indemnisation au titre de l'activité partielle a totalisé 42 M€. De plus, 24 demandes d'autorisations préalables (APLD) ont été enregistrées entre août 2020 et le 29 juin 2021, 14 d'entre elles (58%) ont fait l'objet d'accord collectif et 10 de document unilatéral reposant sur un accord de branche étendu. En cas de sous activité prolongée, voire d'arrêt total d'activité, les entreprises peuvent bénéficier du FNE-Formation en plus de l'activité partielle.

Report de charges fiscales :

Depuis le début de la crise, 807 établissements ont bénéficié d'un report d'échéances fiscales, pour un volume total d'impôts concernés

de 2 886 600€. Depuis le début de l'année 2021, 15 entreprises sont effectivement concernées pour un total d'impôts de 147 861 €.

Enfin, 1993 entreprises sont bénéficiaires de la baisse des impôts de production, pour un total de 30M€.



CONTACTS

Sous préfet à la relance :

M. Paul-François SCHIRA

Par mail :

pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Sites internet :

- planderelance.gouv.fr
- france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr